

Gilles Bourque (1942- )

sociologue, professeur émérite, Département de sociologie  
Université du Québec à Montréal (UQAM)

(2008)

# “Bouchard-Taylor : un Québec ethnique et inquiet”

Un document produit en version numérique par Jean-Marie Tremblay, bénévole,  
professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi

Courriel: [jean-marie\\_tremblay@uqac.ca](mailto:jean-marie_tremblay@uqac.ca)

Site web pédagogique : <http://www.uqac.ca/jmt-sociologue/>

Dans le cadre de la collection: "Les classiques des sciences sociales"

Site web: <http://classiques.uqac.ca/>

Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque  
Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi

Site web: <http://bibliotheque.uqac.ca/>

## Politique d'utilisation de la bibliothèque des Classiques

Toute reproduction et rediffusion de nos fichiers est interdite, même avec la mention de leur provenance, sans l'autorisation formelle, écrite, du fondateur des Classiques des sciences sociales, Jean-Marie Tremblay, sociologue.

Les fichiers des Classiques des sciences sociales ne peuvent sans autorisation formelle:

- être hébergés (en fichier ou page web, en totalité ou en partie) sur un serveur autre que celui des Classiques.
- servir de base de travail à un autre fichier modifié ensuite par tout autre moyen (couleur, police, mise en page, extraits, support, etc...),

Les fichiers (.html, .doc, .pdf., .rtf, .jpg, .gif) disponibles sur le site Les Classiques des sciences sociales sont la propriété des **Classiques des sciences sociales**, un organisme à but non lucratif composé exclusivement de bénévoles.

Ils sont disponibles pour une utilisation intellectuelle et personnelle et, en aucun cas, commerciale. Toute utilisation à des fins commerciales des fichiers sur ce site est strictement interdite et toute rediffusion est également strictement interdite.

**L'accès à notre travail est libre et gratuit à tous les utilisateurs. C'est notre mission.**

Jean-Marie Tremblay, sociologue  
Fondateur et Président-directeur général,  
**LES CLASSIQUES DES SCIENCES SOCIALES.**

Cette édition électronique a été réalisée par Jean-Marie Tremblay, bénévole, professeur de sociologie au Cégep de Chicoutimi à partir de :

Gilles Bourque (1942- ) [sociologue, retraité de l'enseignement, Université du Québec à Montréal (UQAM)]

### **"Bouchard-Taylor: un Québec ethnique et inquiet."**

Un article publié dans le journal LE DEVOIR, en deux textes, les 30 et 31 juillet 2008, page A6 – libre opinion.

M Gilles Bourque, sociologue retraité de l'enseignement de l'Université du Québec à Montréal, nous a accordé le 11 juillet 2004 son autorisation de diffuser électroniquement toutes ses œuvres dans Les Classiques des sciences sociales.



Courriel : [bourque.gilles@uqam.ca](mailto:bourque.gilles@uqam.ca)

Polices de caractères utilisée :

Pour le texte: Times New Roman, 12 points.

Pour les citations : Times New Roman, 12 points.

Pour les notes de bas de page : Times New Roman, 12 points.

Édition électronique réalisée avec le traitement de textes Microsoft Word 2004 pour Macintosh.

Mise en page sur papier format : LETTRE (US letter), 8.5'' x 11''

Édition numérique réalisée le 1<sup>er</sup> août 2008 à Chicoutimi, Ville de Saguenay, province de Québec, Canada.



## Table des matières

1. [“Un Québec ethnique et inquiet”](#). in LE DEVOIR, Montréal, mercredi 30 juillet 2008, page A6 – libre opinion.

[Introduction](#)

[L'ethnisation](#)

[La nation ethnique](#)

2. [“L'insécurité d'un groupe ethnique”](#). in LE DEVOIR, Montréal, jeudi 31 juillet 2008, page A6 – libre opinion.

[Le diagnostic](#)

Gilles Bourque (1942- )

sociologue, retraité de l'enseignement,  
Université du Québec à Montréal (UQAM)

**"Bouchard-Taylor: un Québec ethnique et inquiet."**

**Premier d'une série de deux textes.**

Un article publié dans le journal LE DEVOIR, Montréal, mercredi le 30 juillet 2008, page A6 – libre opinion.

## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Mots clés : Rapport Bouchard-Taylor, inquiétude, ethnique, Immigration, Québec (province)

Premier de deux textes - Dans une récente livraison du Devoir (12-06-08), [Guy Rocher](#) soulève « un problème de fond » qui, selon lui, entacherait « la description et l'analyse de la société québécoise » dans le rapport Bouchard-Taylor. Il souligne à ce titre « le malaise et les réserves qu'on ne peut s'empêcher d'entretenir à la lecture » d'un texte qui présente systématiquement la majorité québécoise francophone comme une minorité. Je poursuivrai aujourd'hui la réflexion en indiquant que « le malaise et les réserves » découlent aussi du fait que les commissaires décrivent finalement cette majorité comme un groupe ethnique et proposent à partir de là une interprétation étroitement psychologique de la crise des accommodements raisonnables.

## L'ethnisation

Intéressons-nous d'abord aux concepts que les commissaires retiennent pour rendre compte des liens et des rapports communautaires. Bien sûr, on pense immédiatement à ces Québécois d'origine canadienne-française qui ont déjà suscité

bien des débats. La notion cible ce que les commissaires nomment par ailleurs le groupe ethnoculturel majoritaire et constitue la cheville ouvrière d'un processus tous azimuts d'ethnisation de la représentation des liens communautaires. À partir de là foisonnent les marqueurs d'ethnicité: groupe ethnique, groupe ethnoculturel, majorité et minorité ethnoculturelles. Bref, il n'est pas un Québécois (et une Québécoise) qui ne soit susceptible d'être classé dans un groupe ethnique ou ethnoculturel.

Comme Robert Leroux l'a rappelé récemment (*Le Devoir* du 05-06-08), l'approche n'est pas nouvelle. Dès 1999, en effet, Gérard Bouchard affirmait « concevoir la société québécoise comme un assemblage de groupes ethniques » (*Dialogues sur les pays neufs*, 1999, p. 177). Se portant à la défense du rapport Bouchard-Taylor, Jocelyn Létourneau rappelle que le concept de Québécois d'origine canadienne-française « circule dans l'espace académique depuis au moins une dizaine d'années » (*Le Devoir* du 19-06-08).

Il a proposé lui-même la notion de Québécois d'héritage canadien-français et Jacques Beauchemin, celle de Québécois d'ascendance canadienne-française.

Létourneau ajoute que, dans ses travaux, le concept n'obéit pas à « la volonté de fragmenter ou d'ethniser le "nous" sociétal et national » (*Le Devoir* du 19-06-08). L'argument ne convainc guère puisqu'il ne s'agit pas de discuter des effets heuristiques d'une notion prise isolément et apparemment identique d'un auteur à l'autre (ce qui resterait d'ailleurs à démontrer). Je cible plutôt dans cet article l'ensemble de l'appareil conceptuel consacré à la représentation des liens communautaires. Il ne fait aucun doute à ce niveau que le rapport Bouchard-Taylor présente le Québec comme un rassemblement de groupes ethniques.

Pourtant, notera-t-on avec justesse, les commissaires affirment en même temps que tous les citoyens du Québec, sauf les Amérindiens, font partie de la nation québécoise. Nous voilà donc devant une pratique apparemment contradictoire de nationalisation et d'ethnisation de la représentation des liens communautaires: le texte réunit d'abord tous les citoyens du Québec dans la nation québécoise, et les redistribue par la suite dans une multiplicité de groupes ethniques nettement différenciés. En nous inspirant, malgré ses lacunes, de l'opposition en-

tre nationalisme civique et nationalisme ethnique, nous pourrions dire que les commissaires proposent une conception civique extensive de la nation avant d'ethnicher les rapports entre les Québécois. Comment comprendre un tel paradoxe?

La contradiction découle de la conjugaison d'une lecture multiculturaliste des rapports sociaux et d'une conception jacobine, c'est-à-dire impérativement englobante, de la nation. Faut-il démontrer le fait que le multiculturalisme et l'interculturalisme favorisent l'ethnisation de la société, pour ainsi dire, par le bas ? Cette politique vise précisément la création de conditions favorables à la reproduction des groupes ethniques. Les commissaires sont d'ailleurs limpides à ce propos: le régime pluraliste qu'ils promeuvent est fondé sur «le principe des identités multiples [et la reconnaissance du] droit que possède chaque personne de préserver, si elle le désire, son appartenance à son groupe ethnique» (p. 120).

L'ethnisation de la majorité paraît cependant beaucoup plus difficile à comprendre. Pourquoi les commissaires ont-ils cru nécessaire d'ethnicher les Québécois d'origine canadienne-française (voire même la minorité anglo-québécoise) ? Dans le discours classique sur la nation, la notion de groupe ethnique est réservée à des groupes issus de l'immigration qui, même s'ils sont intégrés à la nation, peuvent exprimer leur culture dans la sphère privée. Par ailleurs, dans un cas comme celui du Québec, un auteur comme Will Kimlicka, favorable pourtant au multiculturalisme, n'en distingue pas moins les concepts de minorité nationale et de groupe ethnique.

## La nation ethnique

[Retour à la table des matières](#)

Nous voilà donc devant une nation ethnique nouvelle manière, c'est-à-dire une communauté nationale formée de la relation (non hiérarchique) entre des groupes ethniques. Il serait beaucoup trop long de m'engager ici dans l'analyse de la conjoncture théorique et politique qui a préparé, ces dix dernières années, l'accouchement de cette drôle de bête. Il me suffira de relever les deux principaux pro-

blèmes soulevés par une telle perspective dans l'analyse de la société québécoise et de la crise des accommodements raisonnables.

Premier problème: la nation québécoise ne rassemble pas tous les citoyens. On peut le souhaiter, on peut le décréter, mais comment soutenir sérieusement que tous les citoyens du Québec (à l'exception des Amérindiens) font partie de la nation québécoise alors qu'une proportion significative de la population refuse de s'identifier à cette communauté nationale ? Allons, par exemple, faire enquête à ce propos dans les villes défusionnées du West Island! Or, à force de prendre des vessies pour des lanternes ou ses désirs pour la réalité, on finit par effacer la caractéristique principale de l'histoire de la démocratie au Québec qui, depuis 1791, a toujours impliqué un débat sur la définition de la nation. Dit autrement, la définition de la communauté nationale n'a jamais fait consensus. Le Québec d'aujourd'hui demeure encore une société plurinationale puisque les acteurs sociaux de toutes origines s'identifient à des nations différentes: québécoise, canadienne et amérindienne.

Deuxième problème: l'ultime conséquence de la définition de la nation québécoise soutenue par Gérard Bouchard et Charles Taylor est de dépolitiser la question nationale. Les luttes politiques sans cesse reprises dans l'histoire du Québec à propos de la définition de la communauté nationale et du statut du territoire deviennent des relations chaotiques et inquiètes entre des groupes ethniques. Je soutiendrai demain que cette dépolitisation conduit à une analyse étroitement culturelle et encore davantage psychologique de la crise des accommodements raisonnables.



Gilles Bourque (1942- )

sociologue, retraité de l’enseignement,  
Université du Québec à Montréal (UQAM)

**“L’insécurité d’un groupe ethnique.”**

**Deuxième d’une série de deux textes.**

Un article publié dans le journal LE DEVOIR, Montréal, jeudi le 31 juillet 2008, page A6 – libre opinion.

## Introduction

[Retour à la table des matières](#)

Mots clés : groupe ethnique, accommodements raisonnables, rapport Bouchard-Taylor, Québec (province)

J’ai soutenu, hier, que la représentation des liens communautaires dans le rapport Bouchard-Taylor se caractérisait par un mouvement contradictoire d’inscription de tous les citoyens dans la nation québécoise et d’ethnisation, c’est-à-dire de distribution de tous les Québécois dans un ensemble de groupes ethniques aux traits culturels particuliers. Je tenterai de montrer aujourd’hui que cette lecture nationalo-ethnique des liens communautaires prépare une analyse ethniciante et étroitement psychologique de la crise.

Pour Gérard Bouchard et Charles Taylor, la crise des accommodements raisonnables doit d’abord et avant tout être pensée comme un problème de perceptions qui ne correspondrait pas à la réalité des faits. Elle fut attisée par les médias et la rumeur. Les ultimes responsables sont les Québécois d’origine canadienne-française qui souffrent d’insécurité identitaire. Les commissaires multiplient les qualificatifs d’ordre psychologique pour illustrer cette thèse: braquage identitaire,

peur, insécurité, incompréhension, angoisse, émoi, émotion, émotivité irrationnelle, inquiétudes identitaires, malaises, frustrations... et j'en passe. Bref, la crise s'explique par l'insécurité d'un groupe ethnique et le psychologisme suit l'ethnisation dans la démarche interprétative. Et comment s'explique cette pathologie ethno-psycho-identitaire ? Par «l'insécurité du minoritaire [qui serait] un invariant dans l'histoire du Québec francophone» (p. 185). En somme, les Québécois francophones (ou d'origine canadienne-française) ont toujours été d'éternels mésadaptés parce qu'ils ont eu le malheur d'être une minorité culturelle en Amérique, ce qui, affirment les commissaires, a toujours rendu leur avenir incertain.

Quelques mots d'abord sur le psychologisme. Les commissaires renouent à ce titre avec l'historiographie des années 1950-60. Il s'agissait alors d'expliquer l'infériorité des Canadiens français par le manque d'esprit du capitalisme (Fernand Ouellet), par l'oppression essentielle résultant de la Conquête (Maurice Séguin) ou par la dévalorisation de soi caractéristique des colonisés (Parti pris, Marcel Rioux). Il importe cependant de souligner que ces traits psychologiques étaient pensés dans le cadre de relations entre des nations (canadienne-française et canadienne-anglaise) et en référence à des théories clairement formulées qui ne se limitaient pas à la seule dimension psychologique des rapports sociaux (les thèses sur le développement du capitalisme chez Weber; la théorie de la nation chez Séguin; la théorie de la décolonisation chez Memmi et Fanon).

Or, les commissaires se contentent de référer à l'insécurité des Québécois d'origine canadienne-française, insécurité qui devient l'invariant de l'histoire du Québec. Ici naît le malaise ressenti par Guy Rocher: la dimension politique des rapports communautaires caractéristique de la démocratie québécoise disparaît au profit de l'étalement des inquiétudes du groupe ethnique majoritaire. La crise est présentée dans le meilleur des cas comme « une protestation du groupe ethno-culturel majoritaire soucieux de sa préservation » (p. 119). Est-il besoin d'écrire que la protestation demeure un acte pré-politique, surtout si elle n'est nourrie que par «la peur, l'angoisse et l'insécurité»?

## Le diagnostic

[Retour à la table des matières](#)

Il est assez difficile, à vrai dire, de juger de la validité du diagnostic posé par les commissaires. Le recours à la psychologie collective dans l'explication des phénomènes sociaux est toujours demeuré plus ou moins lacunaire. Il faut noter aussi que Gérard Bouchard et Charles Taylor ne se sont pas appuyés sur une analyse de discours fondée sur des règles méthodologiques clairement formulées. Le décompte des énoncés racistes et xénophobes demeure à ce titre d'un intérêt fort limité. L'analyse de la crise des accommodements raisonnables proposée par les commissaires n'est donc pas falsifiable. Ce fait, peut-être inévitable compte tenu des délais impartis, renforce le malaise que l'on ressent devant cette sorte de psychologisme ethnicisant.

N'en faisons pas moins confiance à Gérard Bouchard et Charles Taylor: l'insécurité identitaire des Québécois d'origine canadienne-française (ou devrions-nous dire des citoyens de toutes origines qui s'identifient à la nation québécoise, à son histoire et à sa destinée) explique une partie de la crise des accommodements raisonnables. Mais encore, qu'en est-il des dimensions politique, économique et sociale du phénomène ?

Nous l'avons vu, les aspects politiques de la crise, c'est-à-dire ses dimensions nationales, sont devenues illisibles quand on a ethnicisé la représentation des liens communautaires. Dès lors, la question nationale est retraduite comme une question ethnique d'ordre culturel et, en dernière analyse, essentiellement psychologique.

Ne prenons qu'un seul exemple. Le préjugé favorable de plusieurs Québécois francophones pour une conception républicaine de la laïcité (plus ou moins modérée ou radicale selon l'interprétation) découle-t-il de la seule insécurité d'un groupe ethnique ? Ne pourrait-on pas dire aussi que plusieurs, en défendant une telle conception de la laïcité, se réclament d'une culture politique particulière qui s'est

imposée au Québec de haute lutte à partir de la Révolution tranquille? Dans une telle perspective, la crise prendrait des dimensions politiques malheureusement éludées dans le rapport.

Enfin, à propos des aspects économiques et sociaux du phénomène, les auteurs réfèrent à la «frustration des milieux qui ont subi un déclassement à cause de la précarité de l'emploi, de la déréglementation de l'économie et de la relocalisation des entreprises» (p. 185).

Jamais cependant ces données ne sont réellement prises en compte dans l'analyse de la crise. Les Québécois d'origine canadienne-française demeurent pensés jusqu'à la fin comme un groupe ethnique rongé par les inquiétudes identitaires.

Dans une récente livraison du Devoir (10-06-08), Gérard Bouchard s'en prenait aux « quelques ténors nationalistes [qui seraient] en train de prendre l'initiative du débat pour lui imprimer une orientation néfaste ». Il est vrai que les commissaires ont produit un rapport d'une excellente tenue et formulé des recommandations courageuses, claires et cohérentes, qui ont la sagesse de s'inscrire dans la tradition de pratiques déjà instituées. Comment ne pas regretter cependant que les conceptions de la laïcité ouverte et de l'interculturalisme qu'ils soumettent à la discussion se perdent dans les méandres d'une sorte de thérapie de groupe ethnique.

Fin du texte